

Dépôt : 01.04.2026
Traitement Bureau CDV : 07.04.2026
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 07.08.2026

Interpellation de M. Patrizio Robbiani intitulée : « Quo vadis chauffage à distance (CAD) »

Introduction

Selon Wikipédia, quo vadis ? est une locution latine signifiant « Où vas-tu ? ».

Le titre de l'interpellation résume bien la situation concernant le projet d'un chauffage à distance (CAD) sur le territoire de la commune de Moutier.

Nous apprenons via le site Internet de la commune de Moutier que celle-ci va poursuivre seule le développement de son réseau de chauffage à distance. (*Source : commune de Moutier, communiqués officiels*)

La commune de Moutier et EBL (Genossenschaft Elektra Baselland) ont décidé d'un commun accord de mettre fin à leur collaboration dans le cadre du développement d'un réseau de chaleur à distance. Le projet de réseau de chaleur de Moutier sera toutefois poursuivi par la commune sous une forme adaptée. (Source : commune de Moutier, communiqués officiels)

Le projet est poursuivi par la commune sous une autre forme

La fin de la collaboration ne signifie donc pas la fin d'un éventuel réseau de chaleur à Moutier. La commune reste convaincue du potentiel d'un projet de chauffage à distance local et travaille à un concept sous une autre forme qui tient compte des nouvelles conditions-cadres. Ceci également au regard du fait que les ayants droit de vote de la commune de Moutier ont approuvé le projet lors de la votation populaire du 18 mai 2025.

La commune examine actuellement comment le projet peut être poursuivi sous une forme optimisée. La prochaine étape consistera à élaborer l'aménagement spatial, la conception technique et le calendrier prévisionnel pour le projet suivant. À cette fin, EBL mettra à la disposition de la commune de Moutier les données et les conclusions tirées au cours du projet, sans frais supplémentaires pour la commune. (Source : commune de Moutier, communiqués officiels)

Le communiqué conjoint des autorités municipales et de l'entreprise EBL interpelle.

En effet, il laisse la population prévôtoise dans le questionnement et les propriétaires de biens fonciers dans le doute en rapport à la poursuite du projet ou d'abandonner la réalisation d'un chauffage à distance en ville de Moutier.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Sous quelle forme adaptée la commune de Moutier va poursuivre seule le développement de son réseau de chauffage à distance ?
- Quelles sont les nouvelles conditions-cadres qui vont permettre de poursuivre le développement de son réseau de chauffage à distance ?
- Comment le projet peut être poursuivi sous une forme optimisée ?
- Avec quels partenaires ?
- Sous quelles conditions financières ?
- A quel prix ?

- Comment le Conseil municipal envisage l'étape qui consistera à élaborer l'aménagement spatial, la conception technique et le calendrier prévisionnel pour le nouveau projet du CAD ?
- Quel est la somme déjà dépensée depuis que la commune de Moutier a décidé de développer le projet de réseau de chauffage à distance de Moutier en partenariat avec EBL ? (Contrat de collaboration signé en juin 2021).
- Quels seraient les raisons qui pousserait les autorités municipales à abandonner totalement le projet d'un CAD ?
- Avec quels moyens les autorités municipales vont-ils informer la population prévôtoise sur un éventuel nouveau projet d'un CAD, de son coût et de sa faisabilité.

Merci au Conseil municipal de ses réponses.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 1^{er} avril 2026

Signature (s) :

1^{er} signataire : M. Patrizio Robbiani (1)